ACROPOLE
aerial sports studio | payerne

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE D'ABONNEMENT ACROPOLE PAYERNE

## Section 1 ENGAGEMENT & RESPONSABILITÉ

### 1.1 Accès aux prestations et organisation

Les abonnements et forfaits donnent accès aux cours collectifs selon le planning en vigueur au moment de l'inscription.

Le planning, les horaires, les enseignant·e·s ainsi que le contenu des cours peuvent être modifiés à tout moment pour des raisons organisationnelles, pédagogiques, sanitaires ou techniques. Ces modifications ne donnent droit à aucune compensation financière ni résiliation anticipée, sauf disposition contractuelle expresse contraire.

Un cours collectif standard à une durée de 60 minutes, sauf indication différente communiquée par le studio.

### 1.2 Participation et respect des consignes

La participation aux phases d'échauffement et de retour au calme fait partie intégrante du cours et est obligatoire, sauf autorisation expresse de l'enseignant·e.

Le/la participant-e s'engage à :

- Respecter strictement les consignes de sécurité données par le personnel encadrant ;
- Utiliser le matériel conformément aux instructions ;
- Adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres élèves et le personnel ;
- Signaler immédiatement tout incident ou dysfonctionnement du matériel.

Le studio se réserve le droit d'exclure, temporairement ou définitivement, toute personne ne respectant pas les règles de sécurité ou perturbant le bon déroulement des cours, sans droit à un remboursement.

ACROPOLE
aerial sports studio | payerne

## 1.3 Matériel, tenue et produits autorisés

Le/la participant-e accepte de partager le matériel et les agrès avec les autres élèves dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

L'utilisation de magnésie d'escalade (poudre libre, bloc ou tout produit assimilé) est **strictement interdite** au sein du studio afin de préserver le matériel et garantir des conditions de pratique optimales.

Seules les magnésies spécifiquement adaptées aux disciplines aériennes et expressément autorisées par le studio peuvent être utilisées. Ces produits sont disponibles à la vente au studio.

Afin de prévenir toute détérioration du matériel et tout risque de blessure :

- Le port de bagues est strictement interdit ;
- Les bracelets, colliers et autres bijoux doivent être retirés avant le cours ;
- Les piercings apparents, notamment au nombril, doivent être retirés ou protégés de manière adéquate ;
- Le non-respect de ces règles peut entraîner l'exclusion immédiate du cours sans remboursement.

## 1.4 Nature des disciplines et risques

Les disciplines enseignées (notamment pole dance, cerceau aérien et autres arts aériens) présentent un caractère acrobatique et comportent des risques inhérents, notamment de chute, de contusion, d'élongation musculaire ou d'autres lésions corporelles.

En s'inscrivant, le/la participant-e reconnaît expressément :

- Avoir été informé·e de ces risques ;
- Pratiquer les activités sous sa propre responsabilité ;
- Être conscient·e que le risque zéro n'existe pas, malgré les mesures de sécurité mises en place.

ACROPOLE
aerial sports studio | payerne

## 1.5 État de santé et aptitude

Le/la participant-e déclare être en bonne santé et apte à pratiquer une activité physique à caractère acrobatique.

Il/elle s'engage à informer la Direction de tout problème de santé, blessure, grossesse ou condition médicale susceptible d'affecter sa pratique.

La Direction se réserve le droit d'exiger, à tout moment, la présentation d'un certificat médical attestant de l'aptitude à pratiquer les disciplines concernées.

En l'absence d'information sur une condition médicale préexistante, le studio décline toute responsabilité en cas d'incident lié à celle-ci.

## 1.6 Responsabilité

Le studio met en œuvre toutes les mesures raisonnables et conformes aux standards professionnels afin d'assurer la sécurité des participant-e-s.

La responsabilité du studio ne peut être engagée que dans les limites prévues par le droit suisse applicable.

Elle est exclue en cas :

- De non-respect des consignes de sécurité ;
- D'utilisation inappropriée du matériel ;
- De comportement imprudent ou inadapté du/de la participant·e ;
- D'omission de signaler un problème de santé ;
- De force majeure.

Toute responsabilité pour négligence légère est exclue dans la mesure permise par le droit applicable.

Cette acceptation des risques ne décharge en aucun cas le studio de sa responsabilité en cas de dommage causé par un défaut du matériel, un manquement à ses obligations de surveillance ou toute autre faute grave qui lui serait imputable.

## 1.7 Assurance

Chaque participant·e est tenu·e de disposer d'une assurance accident personnelle couvrant la pratique des disciplines sportives concernées.

Le studio décline toute responsabilité en cas de couverture insuffisante.

## 1.8 Droit à l'image

Le-la participant-e est informé que des photographies et des vidéos peuvent être réalisées par le personnel du studio durant les cours et les événements, à des fins de communication et de promotion des activités du studio. Ces supports pourront être utilisés sur le site internet, les réseaux sociaux et tout autre support de communication du studio.

Le-la participant-e aux cours emporte consentement tacite à l'utilisation de l'image du participant dans ce cadre, à titre gracieux. Le-la participant-e qui ne souhaite pas apparaître sur ces supports doit en informer expressément la direction du studio par écrit.

Il est interdit aux participants de photographie ou de filmer les autres participants sans leur consentement explicite. Toute diffusion d'images d'un tiers sans son autorisation est de la seule responsabilité de l'auteur de la diffusion.

## 1.9 Protection des données personnelles

Le studio collecte et traite les données personnelles des participants (notamment nom, prénom, adresse, email, numéro de téléphone et informations relatives à l'abonnement) dans le respect de la Loi fédérale sur la protection des données (LPD).

Ces données sont nécessaires à la gestion des inscriptions, à l'organisation des cours, à la facturation et à la communication d'informations relatives aux activités du studio. Les données de santé (certificats médicaux) ne sont traitées que dans le cadre de la gestion des suspensions d'abonnement et sont soumises à une confidentialité stricte.

Le studio utilise les services de la plateforme Sportsnow pour la gestion des réservations. Le-la participant-e reconnaît que ses données seront traitées par ce prestataire conformément à la politique de confidentialité de ce dernier.

## 1.10 Propriété intellectuelle

L'ensemble du contenu pédagogique, des méthodes d'enseignement, des enchaînements et des chorégraphies créées et enseignées par les instructeurs du studio constitue des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Ces contenus sont la propriété intellectuelle exclusive du studio et de ses instructeurs.

Toute reproduction, représentation, enseignement ou exploitation commerciale de ces contenus en dehors du cadre strict des activités du studio est formellement interdite sans l'autorisation écrite préalable de la direction.

### 1.11 Objets personnels et vestiaires

Le-la participant-e est seul responsable de ses effets personnels. Il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.

Le studio met à disposition des vestiaires mais ne peut être tenu pour responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels survenant dans l'enceinte de l'établissement.

Tout objet trouvé sera conservé par le studio pendant une durée de 30 jours. Passé ce délai, le studio pourra en disposer librement.

## *Section 2 INSCRIPTIONS, RÉSERVATIONS ET ORGANISATION DES COURS*

### 2.1 Communication et exactitude des données

Les modifications de planning, annulations ou informations importantes sont communiquées principalement via la plateforme Sportsnow mais également par courriel ou par WhatsApp.

Le/la client·e est seul·e responsable de l'exactitude et de la mise à jour de ses coordonnées personnelles nécessaires à la communication de ses informations.

Le studio décline toute responsabilité en cas de non-réception d'une information résultant de données inexactes ou non mises à jour.

### 2.2 Inscription aux cours

L'inscription aux cours collectifs est obligatoire et s'effectue exclusivement via la plateforme Sportsnow, au moyen d'un abonnement ou crédit valide.

L'inscription est possible jusqu'au début du cours.

ACROPOLE
aerial sports studio | payerne

# *Section 3 ACHAT / PAIEMENT D'UN ABONNEMENT*

## 3.1 Nature contractuelle

Tout abonnement souscrit auprès du studio constitue un contrat à durée déterminée comportant une obligation ferme de paiement pour l'intégralité de la période convenue.

La souscription d'un abonnement vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales.

## 3.2 Modalités d'achat

Les abonnements peuvent être acquis :

- Via la boutique en ligne Sportsnow(paiement électronique > TWINT ; ou virement bancaire) ;
- Par paiement TWINT au studio (QR code accessible à 2 endroits).

L'abonnement est activé à la date choisie lors de l'achat ou, à défaut, à la date de confirmation du paiement.

Les dates de validité et les conditions spécifiques sont consultables en tout temps sur l'espace personnel Sportsnow. Il appartient au/à la client·e de vérifier ces informations.

## 3.3 Modalités de paiement

Les abonnements sont payables :

- Soit en un versement unique, au plus tard dans les 10 jours suivant la date de début de l'abonnement ;
- Soit, lorsque cette option est prévue, par paiements mensuels, exigibles au début de chaque mois.

Tout retard de paiement entraîne, après rappel, la suspension après 3ième rappel par courrier de l'accès aux cours jusqu'au règlement complet des montants dus.

Le studio se réserve le droit de facturer des frais administratifs en cas de rappel répété par courrier.

ACROPOLE
aerial sports studio | payerne

### 3.4 Modification de formule

Un changement vers une formule supérieure est possible en tout temps, moyennant adaptation tarifaire.

Aucune rétrogradation vers une formule inférieure n'est possible en cours de période contractuelle, sauf accord écrit de la Direction.

### 3.5 Remboursement par assurances

Certains abonnements peuvent faire l'objet d'un remboursement partiel par des assurances complémentaires.

Le studio délivre, sur demande, une attestation de facturation.

Le studio n'assume aucune responsabilité quant à l'acceptation ou au refus de remboursement.

### 3.6 Non-renouvellement automatique

Sauf indication contraire, les abonnements à durée déterminée ne se renouvellent pas automatiquement à leur échéance.

Toute nouvelle période contractuelle nécessite une nouvelle souscription.

### 3.7 Suspension pour maladie ou accident

En cas de maladie ou d'accident empêchant la pratique sportive, l'abonnement peut faire l'objet d'une suspension, sur présentation :

- D'un certificat médical daté et signé ;
- Transmis dans un délai de **14 jours** dès la survenance ou la connaissance de l'incapacité.

La suspension prend effet à compter de la date mentionnée sur le certificat médical et prolonge l'abonnement pour une durée équivalente à l'incapacité reconnue.

Aucune suspension rétroactive ne sera accordée en l'absence de justificatif transmis dans le délai imparti.

Les cas particuliers (notamment grossesse) sont examinés par la Direction sur demande écrite.

ACROPOLE
aerial sports studio | payerne

### 3.8 Résiliation anticipée

Les abonnements à durée déterminée ne peuvent être résiliés de manière anticipée, sauf pour justes motifs dûment établis.

La résiliation anticipée n'est acceptée que :

- Sur présentation d'un certificat médical attestant d'une incapacité durable de pratiquer;
- Après règlement intégral des montants dus jusqu'à la date effective de résiliation.

En dehors d'un motif médical reconnu, toute résiliation anticipée entraîne le paiement d'un dédommagement contractuel calculé selon l'article 10 de la présente section.

Ce dédommagement est exigible immédiatement.

### 3.9 Force majeure

Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de fermeture temporaire du studio résultant d'un cas de force majeure ou de décision administrative.

### 3.10 Dédommagement en cas de résiliation anticipée hors motif médical

En cas de résiliation anticipée sans motif médical reconnu, le/la client·e demeure redevable d'une indemnité contractuelle calculée comme suit :

- Contrat de 3 mois : 25 % des mensualités restantes ;
- Contrat de 6 mois : 50 % des mensualités restantes, avec suppression rétroactive de toute remise contractuelle accordée ;
- Contrat de 12 mois : 75 % des mensualités restantes, avec suppression rétroactive de toute remise contractuelle accordée.

La suppression rétroactive de remise implique un recalcul du montant dû sur la base du tarif standard non remisé.

Le montant total du dédommagement est exigible immédiatement.

### 3.11 Cession d'abonnement

Un abonnement peut être cédé à un tiers, sous réserve :

- D'une demande écrite adressée à la Direction au minimum 15 jours avant la date souhaitée de transfert ;
- Du règlement intégral de toutes les factures échues ;
- De l'acceptation expresse de la Direction.

Le studio se réserve le droit de refuser la cession pour motifs légitimes.

La cession n'entraîne aucun remboursement partiel.

### 3.12 Rabais et situations particulières

Les étudiant-e-s, bénéficiaires AVS/AI et personnes inscrites au chômage peuvent bénéficier d'un rabais de 10 % sur les abonnements, sur présentation d'un justificatif officiel valide.

Ce rabais :

- N'est pas cumulable avec d'autres promotions ;
- Est applicable uniquement au moment de l'achat ;
- Est supprimé en cas de modification de la situation personnelle.

Aucune rétroactivité n'est accordée.

### 3.13 Retard de paiement et procédure de recouvrement

En cas de retard de paiement :

- Un rappel peut être adressé ;
- L'accès aux réservations et aux cours peut être suspendu jusqu'à régularisation complète ;
- Des frais administratifs peuvent être facturés ;
- En cas de retard supérieur à 60 jours, une procédure de recouvrement peut être engagée sans autre préavis ;
- Les frais liés à la procédure de recouvrement sont à la charge du/de la client-e.

### 3.14 Absence et non-fréquentation

La non-fréquentation des cours pour des raisons personnelles, professionnelles ou organisationnelles ne donne droit à aucun remboursement, prolongation ou report de crédit, sauf disposition expresse contraire prévue dans les présentes conditions.

| | | |
|---|---|---|
| Cela dit un abonnement de | 1 mois | a la validité de 1 mois |
| | 3 mois | 3 mois |
| | 6 mois | 6 mois |
| | 12 mois | 12 mois |

ACROPOLE
aerial sports studio | payerne

### 3.15 Pause Acropole – Suspension de l'abonnement annuel

Afin d'offrir davantage de flexibilité à nos élèves, Acropole Payerne propose une option de suspension de l'abonnement (« Pause Acropole ») selon les conditions suivantes :
- Cette option est réservée exclusivement aux abonnements d'une période de 12 mois ou de 6 mois ;
- L'abonnement peut être suspendu jusqu'à 60 jours par période de 12 mois pour un abonnement de 12 mois ;
-L'abonnement peut être suspendu jusqu'à 30 jours par période de 6 mois pour un abonnement de 6 mois ;
- Chaque période de suspension doit être d'une durée minimale de 2 semaines (14 jours) consécutives ;
- La demande de suspension doit être effectuée avant le début de la période souhaitée. Aucune suspension ne pourra être accordée de manière rétroactive ;
- La durée de l'abonnement est prolongée d'un nombre de jours équivalent à la période de suspension ;
- Les jours de suspension non utilisés ne sont ni remboursables, ni reportables sur une autre période d'abonnement ;

- Durant la période de suspension, l'accès aux cours est suspendu. Toute participation à un cours met automatiquement fin à la suspension, sans prolongation ou compensation supplémentaire ;
- En cas de paiement par mensualités, les échéances de paiement restent inchangées. La suspension prolonge uniquement la durée de validité de l'abonnement.

### 3.16 Option - Garantie Report de crédits

Une option payante « Garantie Report de crédits » peut être en cas d'exception mentionné et discuté avec la direction, proposée pour certains abonnements spécifiques, notamment et Acro+ 12 mois.

Sans souscription explicite de cette option :
- Aucun report de crédits ne sera accordé ;
- Sauf en cas de présentation d'un certificat médical conforme aux conditions définies à l'article relatif à la suspension.

La demande d'activation de la Garantie Report doit être formulée par écrit dans un délai maximal de 30 jours avant la fin de l'abonnement. Passé ce délai, aucune activation rétroactive n'est possible.

Acropole propose un report de crédits pour un max deux mois est au prix de CHF 35.-/mois

ACROPOLE
aerial sports studio | payerne

### 3.17 Taxe fédérale

Dans le cadre de l'adhésion du studio à Suisse Olympique, chaque pratiquant·e (adulte/enfant) est tenu·e de s'acquitter d'une taxe fédérale annuelle fixée à CHF 25.–.

Cette taxe :

- Est facturée une seule fois par année civile ;
- Est due lors de la première inscription ou du renouvellement d'un abonnement ;
- N'est pas remboursable.

Cindy Hübsch Pasquini

Directrice - Acropole Aerial Studio Payerne

